

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Déléage, présidée par Monsieur le maire Raymond Morin et tenue le 22 novembre 2018, à 18h30, à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Déléage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, maire
- Madame Louise Charlebois, conseiller siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Anne Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim en tant que secrétaire de la séance extraordinaire.

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9978
OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Sous la présidence de Monsieur Raymond Morin, la séance est ouverte à 18h40.

Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, propose et il est résolu par le Conseil municipal de Déléage :

D'OUVRIR la séance du conseil.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9979
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

NOTE AUX PROCÈS VERBAL

Avant la présentation des points 3.1 et 3.2 à l'ordre du jour, Madame Labelle explique que l'assemblée extraordinaire du 22 novembre 2018 est obligatoire afin de se conformer à la loi sur la présentation du budget prévisionnel 2019 : des états financiers comparatifs doivent être présentés au moins quatre semaines avant la séance permettant l'adoption du budget prévisionnel de l'année suivante.

Les états comparatifs seront présentés au publique lors de la prochaine séance ordinaire du conseil le 4 décembre 2018.

Les autres procédures pour l'adoption du budget prévisionnel 2019 seront suivies normalement mais les circonstances actuelles font en sorte que les comparatifs seront présentés lors de deux séances distinctes.

Les données sont exactes et représentatives de la situation dans la mesure où les données au système comptable sont à jour et véridiques.

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9980

EMBAUCHE SOUTIEN ADMINISTRATIF TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail est volumineuse dans un processus très restreint dans le temps

Madame la conseillère Michelle Briand, appuyée par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'EMBAUCHER une firme comptable qui viendra en support à la direction générale pour la mise à jour du système comptable et la comptabilité dans son ensemble.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9981

CLUB QUAD –PERMISSION SPÉCIALE

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Vallée de la Gatineau contribue au développement des Sentiers quad et des activités pour les quadistes de la région et de l'extérieur;

CONSIDÉRANT QUE le Club Quad Vallée de la Gatineau contribue au développement économique de notre région;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne peut d'aucune façon être tenu responsable,

Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois, propose et il est résolu par le conseil municipal de Déléage :

D'ACCORDER une permission spéciale pour la randonnée du 1^{er} décembre 2018 seulement. Cette autorisation se limite à l'utilisation du chemin de la Ferme Joseph et celui du Lac Achigan.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION 2018-11-CMD9982

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, de lever la présente séance extraordinaire à 19h30.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ADOPTÉE

Je, Raymond Morin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Raymond Morin
Maire

Anne Labelle
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière par intérim